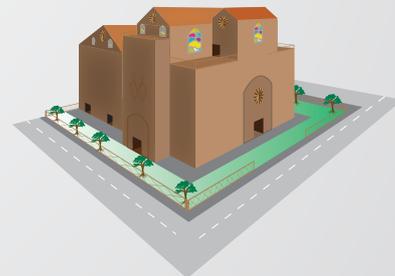
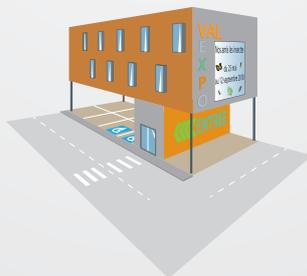
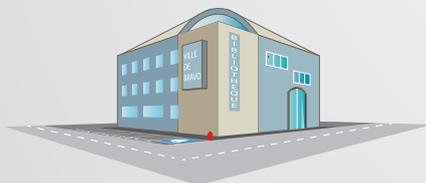
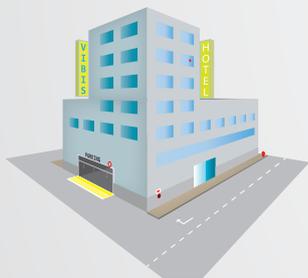
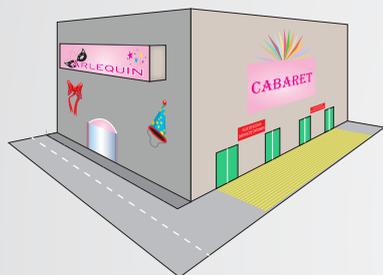


REPRISE D'ACTIVITÉ Covid-19



ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Règles et conseils destinés à concilier la réglementation incendie et les contraintes sanitaires liées au Covid 19.



PRÉVENTION-SÉCURITÉ



OBJECTIFS

- ➔ S'assurer facilement et rapidement de l'absence de dysfonctionnement de l'ensemble des installations techniques et des moyens de secours, lors de leur remise en marche ainsi que lors des essais de fonctionnement.
- ➔ Pouvoir remédier immédiatement ou dans le plus court délai aux éventuelles anomalies identifiées (déclenchements intempestifs de disjoncteurs et protections différentielles, non redémarrage des installations, éclairage normal et/ou de sécurité partiellement défectueux).
- ➔ Maintenir et garantir les conditions d'une évacuation rapide et en bon ordre des personnes en cas d'incendie ou de panique.

SOMMAIRE

Fiche sécurité 1 :	Alimentation électrique
Fiche sécurité 2 :	Eclairage de sécurité
Fiche sécurité 3 :	Equipement d'alarme incendie
Fiche sécurité 4 :	Aménagement préalable
Fiche sécurité 5 :	Aménagements séparatifs
Fiche sécurité 6 :	Extincteurs, déclencheurs manuels
Fiche sécurité 7 :	Entreposer les matériels
Fiche sécurité 8 :	Elaboration des consignes de sécurité
Fiche sécurité 9 :	Conseils et procédures

POURQUOI ?

Installations électriques non sollicitées et non contrôlées pendant la fermeture de l'établissement.

RISQUES

- ⚠ Mauvais fonctionnement .
- ⚠ Incendie.



- ➔ Pour les ERP encore fermés à ce jour, remettre sous « alimentation électrique normale », plusieurs jours avant la date d'ouverture officielle au public, l'ensemble des installations techniques et de sécurité dont le fonctionnement aurait été coupé.

POURQUOI ?

Batteries déchargées, ampoules grillées.

RISQUES

- ⚠ Difficulté d'évacuation.
- ⚠ Panique.



- ➔ Vérifier, après un temps de recharge suffisant, que l'éclairage de sécurité ainsi que les sources de sécurité des appareils et installations sont fonctionnelles.

POURQUOI ?

Installation non sollicitée et non contrôlée pendant la fermeture de l'établissement.

RISQUES

- ⚠ Détection incendie retardée.
- ⚠ Difficulté d'évacuation.



- ➔ Vérifier, après un temps de recharge suffisant, que l'éclairage de sécurité ainsi que les sources de sécurité des appareils et installations sont fonctionnelles.

POURQUOI ?

Agencement des établissements permettant le respect des gestes barrières.

RISQUES

- ⚠ Difficulté d'évacuation.
- ⚠ Personnes blessées.

ISSUE DE SECOURS

- ➔ Réaliser l'aménagement préalable des salles, espaces et locaux qui seront utilisés et exploités de manière à permettre le respect des mesures barrières et notamment la distanciation physique, tout en maintenant les issues et cheminements d'évacuation libres de tout obstacle.

POURQUOI ?

Mise en place d'éléments séparatifs permettant de respecter les gestes « barrière ».

RISQUES

⚠ Propagation rapide de l'incendie par des matériaux facilement inflammables.



- ➔ N'utiliser comme éléments éventuels d'aménagement séparatifs entre tables et/ou zones d'activités, ou pour différencier des cheminements d'entrée et sortie de locaux, que des éléments en métal, en bois massif ou matériau équivalent susceptible de justifier une réaction au feu M3. Proscrire la mise en place de rideaux, feuilles de polyane ou matériau plastique de même type, voilages légers et autres éléments qui ne présenteraient pas les caractéristiques requises.

POURQUOI ?

Agencement modifié pour respecter les gestes barrière.

RISQUES

- ⚠ Moyens de secours non accessibles entraînant une absence ou difficulté de lutte contre un début d'incendie.
- ⚠ Retard dans l'évacuation.
- ⚠ Retard dans l'alerte des secours.



- ➔ S'assurer que les extincteurs, déclencheurs manuels d'alarme incendie, commandes manuelles de désenfumage, arrêts d'urgence restent facilement repérables et accessibles.

POURQUOI ?

Stockages créés dans le cadre des mesures spécifiques Covid 19.

RISQUES

- ⚠ Augmentation de la masse de combustible.
- ⚠ Difficultés d'évacuation.
- ⚠ Difficulté d'intervention des secours.



- ➔ Entreposer les matériels et le mobilier éventuellement retirés des salles dans des locaux appropriés tels que réserves, locaux de rangement ou de stockage.
- ➔ Entreposer les éventuels stocks de masques et de gel hydro alcoolique dans des locaux appropriés tels que réserves, locaux de rangement ou de stockage.
- ➔ Maintenir les portes de ces locaux fermées.

POURQUOI ?

Les conditions d'exploitations sont adaptées à la lutte contre le Covid 19.

RISQUES

- ⚠️ Actions de lutte contre l'incendie inadaptées.
- ⚠️ Difficultés d'évacuation.
- ⚠️ Panique.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

INCENDIE

Gardez votre calme.
Déclenchez l'alarme et téléphonez au :

18 ou 112

! ACCIDENT

En cas d'accident, prévenir :

SAMU :

→ ÉVACUATION

A l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable :

Suivez les indications du guide d'évacuation.

- ➔ Elaborer des consignes de sécurité synthétiques adaptées à l'attention des personnels, pour tenir compte du mode de fonctionnement particulier lié à la crise. En annexer une copie dans le registre de sécurité.



- ➔ Signaler à votre Maire toute difficulté particulière afin que la commission de sécurité puisse vous accompagner.
- ➔ Si l'ERP est visé au titre de l'année 2020 par une visite périodique de la commission de sécurité, préparer l'accueil d'une telle visite en réunissant les documents nécessaires à celle-ci (derniers rapports de vérification). Un envoi par mail de ces documents pourra vous être demandé au préalable afin de faciliter le respect des gestes barrières.

